

Question orale de M. ASSAL : La pérennisation des lieux d'étude pour les étudiants et écoliers hors de la période de blocus.

M. Assal rappelle qu'en décembre dernier, la commune a mis à disposition des étudiants en blocus un lieu d'étude au CCU, ouvert du mardi au vendredi de 11h00 à 18h00 et doté d'une connexion Wifi.

Le groupe socialiste tient à saluer cette excellente initiative. En effet, une étude très récente publiée par Brussels Studies est venue confirmer de nombreuses autres études antérieures en vertu desquelles ne pas avoir de chambre à soi pour étudier s'avère un obstacle majeur à la réussite. Les privations économiques de ce type conduisent, selon cette étude, à de moins bons résultats.

Dans une enquête menée en 2021 par l'Observatoire de la vie étudiante de l'ULB auprès de ses étudiants, 29,1 % des répondants indiquaient ne pas disposer de lieu calme pour étudier à leur domicile, soit presque un étudiant sur trois !

Près de 25 % des étudiants modestes partagent leur chambre.

Selon l'Observatoire de la vie étudiante de l'ULB, 13 % des étudiants à revenu moyen ne disposent pas d'un endroit calme pour étudier. Ce chiffre monte à 20 % pour les étudiants les moins favorisés.

Selon une étude sur les familles monoparentales menée par Ipsos pour la Ligue des familles, plus d'un parent bruxellois sur quatre dort dans la même pièce qu'un de ses enfants.

Or, les besoins d'espaces d'étude et de travail ne disparaissent pas une fois le blocus passé. De nombreux cursus de l'enseignement supérieur sont organisés autour de travaux et épreuves menés tout au long de l'année, y compris dans l'enseignement universitaire. Et il en est de même pour les élèves de l'enseignement secondaire. Les besoins dépassent donc quelques semaines en décembre. Selon une étude de la cellule Vie étudiante de « Perspective Brussels », les étudiants sont en demande de plus de lieux d'étude, étant donné que pour 50 % de ceux qui ont été interrogés, le manque de place est le principal problème rencontré dans les espaces qu'ils fréquentent.

À l'instar de ce qui existe dans d'autres communes, Uccle ne devrait-elle pas poursuivre sur sa lancée et étudier la mise en place de tels lieux d'étude en dehors de la période de blocus, en fin d'aprèsmidi et le week-end ?

Par exemple, la commune pourrait se faire accompagner par le service Vie étudiante de perspective Brussels et commencer par mener une enquête auprès des Ucclois de 15 à 25 ans sur leurs besoins en la matière, notamment pour ajuster le nombre de lieux d'étude et leur taille en fonction de la demande.

Mme la Première Echevine remercie M. Assal pour cette première question tout à fait pertinente et rappelle que, lors de la précédente mandature, Mme l'Echevine Margaux s'était également préoccupée des lieux d'études pour les étudiants et c'est ce qui avait amené la Commune à faire un sondage sur les réseaux sociaux auprès des jeunes pour savoir quels étaient leurs besoins. Mme la Première Echevine salue donc cette initiative d'ouvrir, en décembre, pendant la période de blocus, un lieu avec wifi permettant aux étudiants d'étudier. À juste titre, M. Assal a fait remarquer qu'il n'y a pas que la période de blocus durant laquelle les étudiants doivent étudier. Mme la Première Echevine explique donc que le site de la Région Studyspaces.brussels permet de retrouver tous les lieux d'étude ouverts avec les horaires et les moyens à disposition. Il est possible d'y retrouver les différentes bibliothèques d'Uccle. Celles-ci sont accessibles aux étudiants. Cela fonctionne assez bien puisque le niveau de fréquentation est assez élevé. Dans chacune des bibliothèques, au Centre et au

Phare, 10 places sont disponibles. En période moins intense la moitié de ces places sont occupées et en période de blocus 100% des places sont occupées. La bibliothèque du Homborch présente moins de places disponibles mais des jeunes y sont présents. Mme la Première Echevine explique que ce site ainsi que la possibilité d'étudier au Centre Culturel seront surement communiqués aux Ucclois via les réseaux sociaux de la Commune. Les éducateurs de rue et les ASBL paracommunales qui accueillent et encadrent les jeunes ont également été contactés pour voir si le besoin se faisait sentir et s'il y avait un souci. Pour le moment, il semblerait que l'offre permette de répondre aux besoins. Mme la Première Echevine a donc répondu en tant qu'Echevine de la Jeunesse mais précise que ce sont ses collègues Mme l'Echevine De Brouwer, M. l'Echevin Vanraes et Mme l'Echevin Margaux qui mettent à disposition ces lieux d'étude pour les étudiants à Uccle

M. Assal est content de cette réponse et se demande si une communication aux écoles secondaires est faite à ce sujet pour les élèves

<u>Mme la Première Echevine</u> explique que ce n'est pas spécifiquement le cas auprès des écoles mais reconnait que cela pourrait s'inscrire dans la diffusion de l'information